

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 24/02/2012**

L'an deux mil douze le vendredi vingt-quatre février à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, PLOU Peggy, TESSIER Monique. M : CHAUVEAU Michel, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) :/

Absent excusé : PORTE-THEKIAN Laurence

Absent(s) ayant donné procuration : CHANTEBEL Dominique à Jean-Michel MATHIEU, CHAZAL Augustin à TESSIER Monique, ORTILLON Patrice à Jean-Bernard POULLE, RAVISE Marie-Claude à CHAUVEAU Michel, VIVION Fabienne à BROCHERIOU Isabelle

Nombre de membres

Date de convocation : 20/02/2012

\* Afférents au Conseil municipal : 18

Date d'affichage : 20/02/2012

\* En exercice : 12

. Votants : 17

A été nommée secrétaire : Monique BILLON

.....  
L'ordre du jour était le suivant :

**1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

**2- Informations diverses :**

- Décision d'emprunt pour le logement social 2 rue de Belleville
- Fin d'exercice budgétaire : virement de crédits

**3- Personnel**

- Ouverture d'un poste en CUI pour les espaces verts
- Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

**4- Finances**

- a) Contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne : précision sur les affectations des sommes aux opérations
- b) Vote des comptes administratifs
  - budget général 2011
  - Budget annexe CCAS
  - Budget annexe Espaces jeunes
  - Budget annexe Assainissement
  - Budget annexe Acquisitions foncières
- c) Vote des comptes de gestion des budgets sus-visés
- d) Affectation des résultats des budgets sus-visés
- e) Vote de la fiscalité communale
- f) Vote des subventions aux associations
- g) Vote des budgets 2012 sus-visés
- h) Autorisation d'emprunt 2012
- i) Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2012
- j) Autorisation de demandes de subvention sur l'ensemble des programmes d'investissement
- k) Dépôt d'une demande de subvention 2012 au titre des produits des amendes de police pour des opérations de sécurité

**5- Urbanisme – ZAC des DOLBEAUX Complément de parcelles pour la Déclaration d'Utilité Publique**

**6- Intercommunalité**

**7- Rapport des commissions**

**8- Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h45.

### 1- Ajout et retrait de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Effacement du réseau de télécommunication rue Jeanne de Russé ». Il propose également au conseil de reporter le point sur les demandes de subvention des associations en raison de dossiers de demande insuffisamment remplis.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 février 2012, accepte le retrait du point « Demande de subvention des associations ». Celui-ci est reporté pour le prochain conseil.

### 2- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19.12.2011. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 19.12.2011.

### 3- Informations sur les délégations de compétences accordées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation de compétences que lui a confié le conseil municipal, informe des décisions qu'il a prise au sujet de :

- La durée du Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignation a émis un avis favorable pour l'octroi d'un prêt de 60 000 € pour le logement social au 2 rue de Belleville pour une durée de remboursement de 34 ans et non 30 comme précédemment annoncé au conseil du 19.12.2011. Le taux fixe et la périodicité demeurent inchangés.

- La fin de l'exercice budgétaire 2011

A la demande de Madame La Trésorière et afin de permettre l'écriture des intérêts d'emprunt indiqués sur le relevé Hélios de janvier 2012 sur l'exercice comptable 2011, Monsieur le Maire a procédé à un virement de crédits :

du compte 022 Dépenses imprévues : - 106.00€  
Art 6615 Charges financières + 106.00€

De même, dans le budget Delahaye, dans le cadre des opérations d'ordre de fin d'année et de l'incorporation des frais financiers aux coûts de revient des travaux (opération de stocks), Monsieur le Maire a du inscrire des crédits en section de fonctionnement aux articles D608 et R796 comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
11	D608	Frais access.	+ 10309,01	43	R796	Transfert de charges	+ 10309,01

Cette décision modificative n'a pas modifié l'équilibre du budget.

Cet exposé entendu, conformément aux délégations de compétences confiées au Maire par délibération 2008-4B, le Conseil municipal prend acte de la durée de 34 ans du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire du budget général et budget annexe Delahaye.

### 4- A) Personnel – Ouverture d'un poste en Contrat Unique d'insertion pour les espaces verts

Il est proposé au conseil municipal de renforcer l'équipe technique à travers l'ouverture d'un poste en Contrat Unique d'Insertion (CUI) à destination des chômeurs de plus de 50 ans ou de jeunes âgés de 16 à 25 ans. La durée est de un an renouvelable dans la limite totale d'un engagement de 24 mois sous réserve de l'autorisation des services de l'Etat. Ce type de contrat permet de bénéficier d'aides de l'Etat à hauteur de 70% du montant brut du salaire plafonné au taux du SMIC en vigueur.

Ce poste vient en remplacement du CAE-Passerelle de 20h à destination des services techniques ouvert par délibération 2010-04 A du 19.03.2010.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un poste en CUI de 20 heures pour renforcer l'équipe technique, décide de remplacer le précédent CAE-Passerelle de 20h pour les services techniques par ce Contrat Unique d'Insertion, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Contrat Unique d'Insertion et tout document s'y rapportant.

**B) Personnel – Participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché « assurance statutaire » en vue de souscrire pour le compte des collectivités un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux.

Le contrat garantira les risques suivants : décès, invalidité et accidents ou maladies imputables ou non au service pour le personnel CNRACL, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service pour le personnel IRCANTEC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion d'organiser pour le compte de la Commune de Semblançay une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision,

**5- A) Finances Contrat de prêt avec la Caisse d'épargne (L10024028)**

Lors du conseil municipal du 15.04.2010, le conseil avait approuvé la signature d'une convention d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre à hauteur de 642 500 € dont une partie, 451000€, avait été consolidée en novembre 2010 et une seconde partie : 44 500€ et 84 000€ en décembre 2011. Afin de rendre plus lisible les affectations des sommes destinées aux projets d'investissement, il est proposé de prendre une délibération modifiant et remplaçant la délibération n°2010-07 E.

Les affectations des enveloppes financières sont les suivantes :

- Salle culturelle Michel Audiard – Budget général : 110 000€
- Lotissement Delahaye - budget annexe Delahaye : 341 000 €
- Opération voirie 41, budget général : 44 500€
- Opération bâtiments 21, budget général : 84 000€

Les 63 000 € restant seront remboursés intégralement permettant de clore cet emprunt assorti d'une ligne de trésorerie. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les affectations des sommes susvisées selon les quatre opérations, autorise le Maire à rembourser les 63 000 € restant dus.

**B) Finances Vote des comptes administratifs du budget général, CCAS, Espace Jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2011

Budget Général de la Commune :

Déficit d'investissement sur l'exercice 2011	227 189,99 €
Excédent de fonctionnement	196 293,32 €
Soit un déficit global de:	30 896,67 €

Budget CCAS :

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2011	1 637,04 €
--	------------

Budget espaces jeunes :

Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2011	13 689,05 €
--	-------------

Budget assainissement :

Déficit d'investissement sur l'exercice 2011	29 956,20 €
Excédent de fonctionnement	32 104,79 €
Soit un excédent global	2 148,59 €

Budget annexe Acquisitions foncières

Déficit d'investissement sur l'exercice 2011	107 062,93 €
--	--------------

Après examen de la commission des finances réunie les 02 et 09 février 2012, Hors la présence de M. le Maire, sous la présidence de M. Jean-Bernard Poulle, Adjoint en charge des Finances, le Conseil, à l'unanimité, décide d'arrêter les comptes administratifs 2011 du budget général, CCAS, Espace Jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières

**C) Finances Vote des comptes de gestion du budget général, CCAS, Espace Jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets CCAS, Espace Jeunes, Assainissement et Acquisitions foncières de l'année 2011, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, les comptes de gestion du budget général, budgets annexes du CCAS, espaces jeunes, assainissement et acquisitions foncières 2011 de Madame le Perceprice étant identiques aux comptes administratifs,

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les comptes de gestion du budget général, budgets annexes du CCAS, Espaces jeunes, assainissement et acquisitions foncières 2011 de Madame le Perceprice.

**D) Finances Affectation des résultats du budget général, CCAS, Espace Jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières**

Monsieur le Maire propose au conseil d'affecter les résultats suivants aux différents budgets communaux :

Budget général :

Fonctionnement Au compte D002	Déficit antérieur reporté	0
Investissement Au compte D001	Déficit antérieur	-227 189,99€
Au compte R1068	Affectation du résultat	196 293,32€

Budget espaces jeunes :

Fonctionnement R002	Excédent antérieur reporté	13 689,05€
------------------------	-------------------------------	------------

Budget assainissement :

Fonctionnement Au compte R002	Excédent reporté	2 148,59€
Investissement Au compte D001	Déficit antérieur reporté	-29 956,20€
Au compte R1068	Affectation du résultat	29 956,20€

Budget CCAS

Fonctionnement - Au compte R002	Excédent antérieur reporté	1637,04
------------------------------------	-------------------------------	---------

Budget Acquisitions foncières

Investissement Au compte D001	Déficit antérieur reporté	-107 062,93
----------------------------------	---------------------------	-------------

Suite à l'avis de la commission des finances réunie les 02 et 09 février 2011, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du budget général, CCAS, Espace Jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières

**E) Finances Vote de la fiscalité communale**

Monsieur le Maire informe les élus de la réunion préparatoire à l'élaboration des budgets qui s'est tenue avec Madame La Trésorière. Le service des impôts a clairement exprimé le fait que,

aujourd'hui, la volonté communale d'investir ne correspond plus à la fiscalité qu'elle applique. Auparavant, le développement des constructions permettaient en effet de bénéficier de recettes compensant le coût des investissements. Or, depuis 2008, la baisse progressive du nombre de construction contraint à trouver d'autres ressources financières pour augmenter la capacité d'autofinancement de la commune. Seul le levier fiscal permet de générer les recettes nécessaires.

Monsieur le Maire transmet aux élus le tableau des taux pratiqués par les communes de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles ainsi que des communes d'Indre-et-Loire de même strate démographique. Semblançay est placée comme une commune à taux faibles.

Le graphique de l'endettement de la commune est examiné par les élus.

Un tour de table s'instaure entre l'ensemble des conseillers qui expriment, à tour de rôle, leur avis sur cette augmentation des taxes et sur les raisons qui amènent à celle-ci.

Il est ensuite proposé au conseil municipal de majorer les taux pour 2012 de la manière suivante :

Taxe d'habitation de 13.36% à 14.34%

Taxe sur le Foncier Bâti de 18.67% à 20.04%

Taxe sur le Foncier Non Bâti de 42.99% à 46.13%.

Après expression de chaque élu présent au conseil municipal, le Conseil municipal, par 11 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre, décide d'appliquer les taux d'imposition suivants :

- o 14.34% pour la Taxe d'habitation
- o 20.04% pour le Foncier Bâti
- o 46.13% pour le Foncier Non Bâti

### **F) Finances Vote du budget général 2012**

Monsieur le Maire propose aux élus du conseil de voter le budget général primitif par chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Budget général :

Fonctionnement	1 027 182,00
Investissement	1 153 642,15

Après délibération, Le Conseil municipal, par 15 votes pour et 2 votes contre, vote par chapitre le Budget général Primitif 2012 qui s'équilibre en recette et en dépense .

### **G) Finances Vote des budgets annexes CCAS, Espace jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières**

Budget CCAS :

Fonctionnement	2 837,04
----------------	----------

Budget espace jeunes :

Fonctionnement	145 089,05
----------------	------------

Budget assainissement :

Fonctionnement	138 737,47
Investissement	123 818,88

Budget Acquisitions foncières

Fonctionnement	107 062,93
Investissement	107 062,93

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote par chapitre les budgets primitifs 2012 des budgets annexes suivants : CCAS, Espace jeunes, Assainissement, Acquisitions foncières

### **H) Finances Autorisation d'emprunt 2012**

Les élus sont amenés à autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recherches d'emprunts et aux négociations s'y rapportant sur le programme d'investissement 2012 suivant une enveloppe maximale de :

- 150 000 euros pour l'opération 21 « Travaux bâtiments » du budget général, dans le cadre des travaux à entreprendre à l'école élémentaire,
- 80 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le logement social Place du 11 novembre, opération 50 « Logements sociaux » du budget général

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recherches d'emprunts et aux négociations pour les projets inscrits dans l'opération 21 et 50 du budget général 2012.

### **i) Finances Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2012**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000,00 Euros. Celle-ci devra être remboursée au 31 décembre 2012. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000,00 Euros, autorise Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### **J) Finances Autorisation de demandes de subvention sur l'ensemble des programmes d'investissement**

Dans le cadre du programme d'investissement 2012, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux prévus à l'école élémentaire et pour les travaux de mise en sécurité impasse de l'école.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès d'organismes et de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes d'investissement 2012 votés, autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

### **K) Finances Dépôt d'une demande de subvention 2012 au titre des produits des amendes de police pour des opérations de sécurité**

Monsieur le Maire propose aux élus de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général au titre des opérations de sécurité financées grâce au produit des amendes de police. Les travaux de sécurité programmés 2012 consistent en la création d'un demi-tour pour le bus scolaire situé au niveau du parking de l'école maternelle. Le coût prévisionnel est estimé à 15 000 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

## **6- Urbanisme – ZAC des DOLBEAUX Complément de parcelles pour la Déclaration d'Utilité Publique.**

Le 09 septembre 2011, le conseil municipal avait listé l'ensemble de parcelles contenu dans le périmètre de la DUP ZAC des Dolbeaux. Il convient d'ajouter à celles-ci certaines parcelles et portions de parcelles nécessaires avant le dépôt des dossiers auprès du service des Domaines, de la Préfecture et des organes consultatifs. Les parcelles sont les suivantes :

Zone UB			
Chemin d'accès Est/ Impasse de l'école			nb m <sup>2</sup>
D 1918	UB	Parcelle entière	1360
D 1917	UB	Parcelle entière	445
D 1212	UB	Parcelle entière	655
D1090	UB	En partie	265
D1387	UB	En partie	3149.40
D1386	UB	En partie	180

Chemin d'accès ZAC sud/ débouchant rue de l'égalité/ rue du Tourniquet			
D1429	UB	pour partie/ chemin d'accès	30
D1707	UB	pour partie/ chemin d'accès	84
D1433	UB	pour partie/ chemin d'accès	15
D1330	UB	pour partie/ chemin d'accès	25
D1217	UB	Entière / chemin d'accès	92
D1470	UB	pour partie/ chemin d'accès	67
D1467	UB	pour partie/ chemin d'accès	28
D1466	UB	pour partie/ chemin d'accès	95
D1463	UB	pour partie / chemin d'accès	12
D262	UB	pour partie/ chemin d'accès	20
D1258	UB	pour partie/ chemin d'accès	96
D1259	UB	pour partie / chemin d'accès	209
D 1222	UB	pour partie / chemin d'accès	96
D1217	UB	Entière / chemin d'accès	92
D264	UB	pour partie / chemin d'accès	96
D 1658	UB	pour partie / chemin d'accès	32
D 10	UB	pour partie / chemin d'accès	171
D1916 (ex9)	UB		3729

Zone N au nord - Chemin d'exploitation hors ZAC	
D5	HORS PERIMETRE ZAC
D4	
D3	
D2	
D1	
D19	
D20	
D22	
D986	
D23	
D24	
D25	

ç

Centre ZAC des Dolbeaux : Zone 1AU + une partie en Ub			
D6	1AU		1290
D7	1AU		915
D8	1AU		1070
D12	1AU		565
D13	1AU		3414
D14	1AU		5685
D15	1AU		2860
D16	1AU		3429
D17	1AU		765
D18	1AU		1365
D29	1AU		3365
D30	1AU		3620
D31	1AU		1995
D32	1AU		970
D33	1AU		2540
D34	1AU		2335
D35	1AU		4015
D37	1AU		3540
D38	1AU		1610
D39	1AU		2500
D40	1AU		1280
D41	1AU		3460
D42	1AU		985
D43	1AU		515
D44	1AU		1795
D1219	1AU		2562
D1221	1AU		2841
D952	1AU		3326
D960	1AU		1070
D2031	UB	Parcelle entière - Ecole	1862
D2032	1AU	Parcelle entière - Ecole	3073
D2033	UB	Parcelle entière - Ecole	3138
D2034	UB/1AU	Parcelle entière - Ecole	13539

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie, précise et complète la délibération 2011-37 du 09/09/2011 délimitant avec exactitude le périmètre de la ZAC des Dolbeaux, précise que les parcelles situées en zone N sont exclues de la ZAC des Dolbeaux et autorise Monsieur le Maire à remettre aux services des domaines, aux organes consultatifs et à la Préfecture d'Indre-et-Loire le projet ZAC des Dolbeaux pour l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

### **7- VOIRIE – Effacement du réseau de Télécommunication Rue Jeanne de Russé en coordination avec les travaux de renforcement électrique prévus par le SIEIL en 2012**

Par courrier du SIEIL du 03 janvier 2012, le syndicat informe la Commune que l'enfouissement du câblage de télécommunication prévu dans la rue Jeanne de Russé n'entre pas dans ses prérogatives mais de celle de France Telecom. Les élus du conseil municipal doivent se prononcer sur l'effacement du câblage de télécommunication en coordination avec les travaux de renforcement électrique prévu pour 2012 dans la rue Jeanne de Russé.

L'estimation sommaire de ces travaux d'effacement du réseau de télécommunication s'élève à 10 121.72 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux d'effacement des réseaux de Télécommunication et engage la Commune à les réaliser sur ses fonds propres, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation et de coordination à intervenir, précise que l'inscription des crédits se fera par voie de décision modificative lors que les coûts seront détaillés.

### **8- Intercommunalité**

Véhicules électriques : Monsieur le Maire informe que les véhicules électriques de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles seront livrés début mars.

Environnement= Monsieur le Maire informe du prochain projet de redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire intercommunal. Celui-ci sera mis en place en janvier 2013.

Polaxis : Monsieur Jean-Bernard POULLE informe de l'avancée du site Polaxis, actuellement en phase de commercialisation de lots. Il présente la plaquette publicitaire.

### **9- Rapport des commissions**

Voirie : Monsieur Jean-Claude DUBOIS annonce pour courant mars la fin des travaux de la rue des Tilleuls, le temps étant redevenu clément. Mme Peggy PLOU intervient au

sujet de la rue de la Rainerie fortement endommagée. Mme BROCHERIOU regrette que des véhicules stationnent toujours devant le cabinet de la kinésithérapeute au niveau de l'abaissement du trottoir.

Manifestations : Monsieur le Maire annonce qu'une seconde représentation du spectacle « Un conseil ordinaire » sera jouée le 13 avril par le théâtre de la Salamandre en hommage à José SALVADOR. L'ensemble du conseil a une pensée particulière pour José SALVADOR et exprime tout son soutien et ses condoléances à sa compagne dans cette douloureuse épreuve.

Les questions ayant toutes été abordées, la séance du conseil municipal est levée à 00h.